

maintenant épuisé les prestations de chômage auxquelles ils avaient droit, ne peuvent recevoir celles de l'assistance sociale, faute de domicile fixe. Poussés par la nécessité, nombre d'entre eux vont donc de ville en ville et posent un problème grave. Le gouvernement songe-t-il à des mesures efficaces pour venir en aide à ces chômeurs célibataires errants.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme je l'ai dit au moins deux fois la semaine dernière à la Chambre, le gouvernement espère venir en aide à tous les secteurs de la population en chômage. Il semblerait qu'il ne dispose pas de mesures lui permettant de résoudre le problème particulier qu'a évoqué le député. Dans de nombreuses régions du Canada, des compagnies se sont plaintes bien des fois, je le sais, que les jeunes errants quittaient leur emploi très tôt après leur arrivée, non parce qu'on les en avait privé mais parce qu'ils avaient eux-mêmes décidé d'aller ailleurs.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Comme beaucoup de ces jeunes n'ont pas encore trouvé place dans l'effectif ouvrier et que l'été dernier, le secrétaire d'État a créé à leur intention des auberges de jeunesse, le gouvernement songe-t-il à établir des auberges de jeunesse où des programmes accélérés leur seraient offerts afin de les aider à pousser leurs études ou à acquérir une certaine compétence dans des domaines spécialisés afin qu'ils puissent obtenir de l'emploi plus tard?

Le très hon. M. Trudeau: Il me semble que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a répondu précisément à cette question la semaine dernière. Je le répète, je connais bien des cas où de jeunes errants, célibataires, ne veulent pas travailler très longtemps dans les localités isolées et ce sont eux qui, de leur plein gré, quittent leur emploi alors que l'entreprise les garderait volontiers.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Puisque beaucoup de municipalités et de gouvernements provinciaux, pas tous mais certains d'entre eux, ont refusé de leur accorder des secours sociaux et les ont forcés à poursuivre leur route après les avoir hébergés pendant une nuit et leur avoir donné un bon de repas, le gouvernement fédéral voudrait-il s'engager à consulter les gouvernements provinciaux et s'assurer que si les intéressés reçoivent des secours, il se chargera de pouvoir aux besoins de tout chômeur célibataire dont la charge ne peut être imposée à une municipalité donnée?

Le très hon. M. Trudeau: Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, le gouvernement assume, à l'heure actuelle, 50 p. 100 de ces dépenses. Si le gouvernement devait songer à les assumer en entier, il faudrait naturellement réexaminer toute la question de la compétence provinciale en matière de bien-être et peut-être d'un transfert de cette compétence. A ma connaissance, aucune province n'est disposée à proposer un tel changement à la constitution.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles).]

LE NOMBRE DE RÉFRACTAIRES ET DE DÉSERTEURS AMÉRICAINS EN EMPLOI OU EN CHÔMAGE AU CANADA

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question supplémentaire au premier ministre. A-t-on fait une étude du nombre de réfractaires et de déserteurs des Forces américaines qui sont au Canada, du nombre de ceux qui ont des emplois et du nombre de ceux qui sont en chômage à l'heure actuelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne suis au courant d'aucune étude de ce genre, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas que ce soit la politique du gouvernement de surveiller les allées et venues des personnes qui entrent au Canada légalement et de voir si elles ont un emploi ou non.

M. McIntosh: Le premier ministre peut-il nous dire combien de ces déserteurs reçoivent des allocations de bien-être à l'heure actuelle au Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ces renseignements sont sans doute disponibles au niveau municipal ou provincial. Comme le député le sait, ce sont les provinces qui administrent ces régimes de bien-être. On m'informe, cependant, que nous disposons peut-être de certains chiffres. Le cas échéant, je demanderai au ministre de faire rapport à la Chambre.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES— LE PARTAGE DES FRAIS D'ASSISTANCE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné que, depuis quelques semaines, les rapports indiquent que dans chaque ville du Canada le nombre des jeunes qui ne parviennent pas à trouver du travail a atteint des niveaux sans précédent, le gouvernement fédéral étudierait-il avec les provinces la possibilité de partager les frais d'assistance, à l'égard des personnes qui actuellement n'y sont pas admissibles, afin que celles-ci puissent être aidées pendant les mois d'hiver?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la portée de la question. Elle a trait, je pense, à des discussions avec les provinces, mais je ne l'ai pas très bien comprise.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, puis-je formuler à nouveau ma question? Étant donné que de nombreux jeunes n'ont pas droit à une assistance parce qu'ils n'ont pas vécu dans une ville ou une province le temps voulu, normalement un an, le gouvernement fédéral songe-t-il, à titre de mesure d'urgence, à discuter avec les provinces la possibilité de partager les frais de cette assistance pour les jeunes durant les prochains mois d'hiver qui seront très durs pour eux?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on m'a fait savoir que la plupart des provinces versent effectivement une assistance à ces personnes et qu'il s'agit donc de la règle plutôt que d'une exception.